



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
27 octobre 2005

Original: français

---

### **Rapport du Secrétaire général suite à la déclaration présidentielle du Conseil de sécurité du 22 juillet 2005 sur la situation en République centrafricaine**

#### **I. Introduction**

1. Les membres du Conseil de sécurité m'ont demandé le 22 juillet 2005 (S/PRST/2005/35) d'explorer, en étroite concertation avec les autorités centrafricaines et les partenaires au développement de la République centrafricaine, la possibilité de mettre en place un comité de suivi ou d'élargir le Comité des partenaires extérieurs de suivi du processus électoral, en vue d'appuyer les efforts de reconstruction engagés par les Centrafricains. Les membres du Conseil m'ont invité à leur rendre compte de mes concertations par le biais de mon Représentant en République centrafricaine, le 31 octobre 2005 au plus tard. Le présent rapport met en lumière les résultats des consultations menées avec les partenaires et le Gouvernement.

#### **II. Stratégie de développement concertée**

2. Des mécanismes sur la mise en œuvre d'une stratégie de développement concertée existent en République centrafricaine. Il s'agit notamment du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement de la République centrafricaine et de la procédure d'appel global. Ces mécanismes concernent l'ensemble du système des Nations Unies en Centrafrique.

3. Le Gouvernement centrafricain dispose de cadres stratégiques pour la reconstruction postconflit, tels que la matrice de résultats de la feuille de route de la transition que va remplacer le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, en cours de finalisation. Le Gouvernement a bénéficié, pour l'élaboration de ces stratégies, de l'assistance technique du système des Nations Unies, ainsi que des partenaires bilatéraux et multilatéraux dont la France, les institutions de Bretton Woods et l'Union européenne. Une fois finalisé, le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté deviendra le cadre unique d'intervention, de programmation et de référence des partenaires, sous la coordination du Gouvernement et avec l'appui de l'ensemble du système des Nations Unies.

4. Ce plan-cadre s'articule autour des priorités définies avec les autorités centrafricaines : la gouvernance démocratique, la relance des programmes postconflit, la lutte contre le VIH/sida. Le Bureau d'appui des Nations Unies pour la



consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA), les agences onusiennes et le Gouvernement procèdent actuellement à la révision du plan, sur la base des nouvelles priorités définies par le chef du Gouvernement et contenues dans son programme de politique générale.

5. Ces priorités sont les suivantes :

**À court terme (2005-2006)**

- L’assainissement rapide des finances publiques grâce à l’amélioration du processus de recouvrement des recettes dans le but de verser aux fonctionnaires leurs émoluments.
- Le règlement du problème du service de la dette extérieure grâce à la conclusion rapide d’un programme adéquat avec le FMI, en vue du redressement du déséquilibre macroéconomique actuel, ce qui permettra au pays d’accéder à l’initiative en faveur des pays pauvres très endettés de la Banque mondiale.
- La mise en place d’un dispositif de gestion transparente et de bonne gouvernance, grâce à la lutte contre les fraudes et la corruption.
- La maîtrise de l’effectif des fonctionnaires et agents de l’État, afin de contrôler la masse salariale; cette action est en cours d’exécution avec l’appui technique et logistique du PNUD.
- L’amélioration de la gestion et du fonctionnement des régies financières (douanes, impôts trésor public, domaines) grâce à une assistance technique étrangère.
- La sécurisation de l’ensemble du territoire grâce au renforcement indispensable des forces de défense et de sécurité tant en effectif qu’en matériel.
- La promotion et le développement effectif du secteur privé par l’amélioration du cadre juridique, judiciaire et réglementaire existant.

**À moyen terme (2007-2010)**

- La réhabilitation des infrastructures de base détruites pendant les mutineries et les crises politico-militaires, notamment dans les domaines des transports, de l’énergie et des ressources hydrauliques, en vue de favoriser les activités de production.
- La modernisation du secteur des télécommunications et son expansion spatiale et territoriale.
- Le développement et la modernisation du secteur agricole.
- L’amélioration de l’exploitation des ressources minières et forestières, afin d’accroître les recettes fiscales.
- La promotion d’une politique d’unité nationale, fondée sur la tolérance, la culture de la paix, le dialogue et la justice, par des actions de sensibilisation d’envergure.

6. Pour la mise en œuvre de ces actions prioritaires, le nouveau gouvernement compte sur l'assistance des partenaires extérieurs et du système des Nations Unies.

7. Dans ce contexte, le BONUCA poursuivra au plan politique ses efforts de médiation et de renforcement du dialogue entre acteurs politiques, car la situation générale demeure fragile en dépit du déroulement satisfaisant des élections présidentielle et législatives de mars et mai 2005. Le BONUCA appuiera aussi les efforts du Gouvernement en matière de promotion de l'unité et de la réconciliation nationales. Il participera aux campagnes et aux activités de sensibilisation en matière de culture de la paix et de justice sociale et contribuera au renforcement du nouvel ordre constitutionnel et de l'état de droit, à l'enracinement du dialogue et de la tolérance, fondements incontournables de la paix et de la stabilité de la République centrafricaine.

8. Au plan sécuritaire, le Bureau poursuivra son appui technique pour le renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité. Il soutiendra les efforts du Gouvernement dans le domaine de la restructuration de l'armée. Il facilitera et appuiera toutes actions visant à enrayer le phénomène de l'insécurité transfrontalière, à l'instar de la réunion tripartite de haut niveau qui s'est tenue sur cette problématique à Yaoundé les 25 et 26 août 2005, entre les autorités politiques et militaires du Cameroun, de la République centrafricaine et du Tchad.

9. Les recommandations adoptées à ladite réunion prévoient, aux niveaux bilatéral et trilatéral, l'intensification des échanges d'informations sécuritaires et de renseignements, le recours à des moyens aériens pour la surveillance des frontières, la réactivation des commissions mixtes, la multiplication des contacts entre les autorités civiles et militaires frontalières, l'organisation d'opérations conjointes et l'évaluation de la situation sécuritaire. Les mesures adoptées par la réunion quadripartite du 6 octobre 2005 organisée à Genève par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés complètent ce tableau. Les représentants du Cameroun, de la République centrafricaine et du Tchad sont convenus d'intensifier les mesures de sécurisation de leurs zones frontalières, de prendre des mesures humanitaires de grande envergure sans tenir compte de leurs frontières en vue de l'établissement des populations et l'adoption d'un plan spécial de développement intégré de la région.

10. Sachant qu'aucun pays de la sous-région n'est en mesure de mettre en œuvre, seul, ces recommandations, le BONUCA facilitera, suite à leur demande, en partenariat avec les organisations sous-régionales et régionales, la coopération entre ces pays pour endiguer durablement cette insécurité transfrontalière générée par des groupes armés et coupeurs de routes. Dans ce contexte sous-régional, le Bureau renforcera sa collaboration, notamment avec la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Force multinationale de la CEMAC (FOMUC) dans les domaines sécuritaires, de l'alerte précoce, et de la prévention. Il continuera à suivre l'évolution de la situation sécuritaire au niveau des frontières entre la République centrafricaine, le Cameroun et le Tchad, mais aussi avec le Soudan et la République démocratique du Congo, afin d'éviter le transfert d'un pays à l'autre des situations conflictuelles ou humanitaires alarmantes.

11. S'agissant de la promotion et de la protection des droits de l'homme, le BONUCA appuiera davantage les efforts du Gouvernement, en contribuant, entre autres, au renforcement des capacités nationales en la matière. Il l'aidera également

à mettre en œuvre ses engagements en faveur de la refondation de l'état de droit et du respect de ses obligations internationales, comme l'a réaffirmé le Président François Bozizé lors du dernier Sommet mondial organisé au Siège de l'ONU à New York, du 14 au 16 septembre 2005.

12. En matière de gouvernance économique, de reconstruction et de relèvement, le système des Nations Unies appuiera les efforts tendant à sensibiliser et à mobiliser les donateurs et les amis de la République centrafricaine, en vue de leur appui technique et financier à la difficile reprise économique et à l'exécution des priorités arrêtées par l'État.

13. Dans le domaine financier, les partenaires soutiendront les efforts des autorités visant à assainir les finances publiques par la modernisation des régies financières; l'amélioration du suivi et du contrôle de la fiscalité des entreprises; la mise en place d'une charte de bonne gouvernance sur le plan économique et financier que chaque responsable devra signer avant toute prise de fonctions; et la sensibilisation de la population sur la gestion de la chose publique, depuis la base jusqu'au sommet de l'État.

14. Dans le domaine social et humanitaire, l'action du système des Nations Unies se focalisera sur les priorités telles que l'amélioration du secteur sanitaire; la facilitation de l'accès des populations à l'eau potable; la contribution à la création de conditions favorables pour la relance de la scolarisation; et la relance de la production vivrière dans les zones rurales pour faire face à la menace de crise alimentaire. À la lumière du programme de politique générale du Gouvernement, le système des Nations Unies et les autres partenaires apportent actuellement un appui aux nouvelles autorités, notamment dans le domaine sociohumanitaire où les actions concertées s'articulent, entre autres, autour de la procédure d'appel global.

### **III. Comité de suivi**

15. Suite à une série de consultations et d'échanges entre le BONUCA, l'équipe de pays, le Gouvernement et les partenaires au développement, il a été mis en place un comité des partenaires extérieurs, composé de la France, des États-Unis d'Amérique, de la Chine, la Fédération de Russie, l'Allemagne, la CEMAC, l'Organisation internationale de la francophonie, la FOMUC, le BONUCA, l'Union européenne, le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire des Nations Unies, et la Banque mondiale. Coprésidé par mon Représentant et le Haut Représentant de la France, ce comité de suivi sera chargé de suivre l'évolution de la situation politique, sécuritaire, des droits humains et du respect de la démocratie. Un groupe de concertation coprésidé par l'Ambassadeur/chef de délégation de l'Union européenne et le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire aura la charge du suivi des questions économiques humanitaires et de reconstruction nationale dans le cadre des mécanismes déjà existants. Ces mécanismes complémentaires de concertation permettront un suivi efficace et harmonieux du processus postélectoral aux plans politique, sécuritaire et des droits de l'homme, en même temps qu'ils faciliteront l'accompagnement de la République centrafricaine dans ses efforts de développement économique.

#### IV. Observations

16. L'heureux aboutissement de la transition consensuelle et du processus électoral en République centrafricaine, grâce au soutien de la communauté internationale et la mise en place des nouvelles institutions démocratiques issues des élections de mars et mai 2005, remettent progressivement ce pays sur la voie de la paix, du relèvement, de la reconstruction et du développement durable. Ces actions nécessitent toutefois une approche intégrée et une intervention concertée de l'ensemble des partenaires au développement.

17. Cependant, le développement étant intrinsèquement lié à la sécurité, l'assainissement de la situation sécuritaire au niveau interne et aux frontières est nécessaire pour la stabilité de la République centrafricaine. Celle-ci suppose le renforcement de la coopération sous-régionale et la mise en œuvre intégrale des recommandations issues de la récente rencontre tripartite de haut niveau sur l'insécurité transfrontalière, tant aux niveaux national que tripartite, entre le Cameroun, la République centrafricaine et le Tchad. Cela suppose aussi la mise en œuvre des décisions adoptées lors de la réunion quadripartite de Genève.

18. La République centrafricaine demeure dans une situation socioéconomique et financière difficile. Il est essentiel que les mécanismes de coopération existants (Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, procédure d'appel global) soient renforcés pour mieux accompagner ce pays dans son relèvement et éviter une détérioration de la situation socioéconomique. La coordination de ces mécanismes sera assurée par le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire.

19. J'encourage à cet égard une collaboration accrue entre le système des Nations Unies et les autres partenaires multilatéraux et bilatéraux. Une telle coopération catalysera la mise en œuvre des priorités établies, dans la mesure où les acteurs politiques centrafricains continuent à privilégier le dialogue et la réconciliation nationale, et les partenaires extérieurs contribuent au relèvement des défis socioéconomiques, humanitaires et sécuritaires auxquels la République centrafricaine est confrontée.

20. Le système des Nations Unies mettra tout en œuvre pour intensifier son action dans tous les domaines d'activité et contribuer ainsi, aux côtés des autres partenaires, à la réalisation des objectifs fixés par les autorités centrafricaines, en vue d'une paix durable dans la sécurité et la prospérité.